



Depuis 2016, le Conseil constitutionnel a modernisé la rédaction de ses décisions

Question / réponse publié le 17/05/2024, vu 581 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Depuis 2016, le Conseil constitutionnel a modernisé la rédaction de ses décisions

Le Président du Conseil constitutionnel, Laurent Fabius, a annoncé la modernisation de la rédaction des décisions du Conseil constitutionnel. L'objectif est de simplifier la lecture des décisions du Conseil constitutionnel et d'en approfondir la motivation.

Source :

<https://actu.dalloz-etudiant.fr/le-saviez-vous/article/la-nouvelle-redaction-des-decisions-du-conseil-constitutionnel/h/ddbcb34c3decb46a61a4b62f08aced5.html>

DE PLUS :

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/chronique-de-droit-public-14>

<https://www.conseil-constitutionnel.fr/nouveaux-cahiers-du-conseil-constitutionnel/le-changement-de-culture-opere-par-l-arrivee-de-la-question-prioritaire-de-constitutionnalite>

https://www.revuegeneraledudroit.eu/wp-content/uploads/ER_2017_01.pdf

CONNEXE :

https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/droit-constitutionnel/type.php?id_theme=6835